

Baptême de l'an mil sept cent quatre huit et le vingt cinq may
 j'ay baptisé anne rose abe fille naturelle et legitime
 de jacques, et de dñe Zabeth brune née le jour d'hier
 la parroissain françois marin et la marraine marie
 anne savatone en presence de louis gardanne et
 de charly nigon qui ont signés avec nous
 francois marin Lion preme
 charles nigon
 Louis Gardanne

mort de l'an mil sept cent quatre huit et le quinte juin nous
 louis philis avons enterré louis philis agé de sept ans fils de jacques
 et de honorate felissesse ayant reçu le sacrement de
 l'extremionction en presence de sebastien auben et
 dandré sentp illitens ternoins requis selon l'ordonnance
 Denouer cure Lion preme

mort de l'an mil sept cent quatre huit et le vingt deux juin nous
 abille avons enterré dans le cimetiere de cette parroisse anne
 abille fille de françois, et de cristine tenisti agée d'un
 an en presence de sebastien auben, et dandré sentp
 illitens ternoins requis selon l'ordonnance Lion preme
 Denouer cure

mort de l'an mil sept cent quatre huit et le douze juillet j'ay
 d'aire thomasse nous avons enterré dans le cimetiere de cette parroisse elaire
 thomasse fille de jacques, et de francoise chiouste agée
 de dix huit mois en presence de sebastien auben, et dandré
 sentp illitens ternoins requis selon l'ordonnance
 Denouer cure Lion preme

l'an mil sept cent quatre huit et le vint sept
 juillet j'ay baptisé elisabeth
 marquette fille naturelle et
 legitime de jacques, et de francoise
 gaillardet née le jour du carême. Le parrain
 St Laurent Darrj procureur avec jurisdiction de
 St Julien et la marraine St marquette fille
 épouse du s^r cst. Denis a presens maire et procureur
 l'hopital de ce lieu en presence de St françois greffier l'hopital
 de ce lieu, et de sebastien auben, et dandré sentp
 illitens ternoins requis selon l'ordonnance et signés avec
 nous
 platy Lion preme
 Denouer cure fonce
 Epone

Baptême de l'an mil sept cent quatre huit et le vint sept juillet
 alexandre barthelemy j'ay baptisé alexandre barthelemy thomas fils na-
 turel, et legitime de jacques, et de francoise chiouste
 née le même jour. Le parrain thomas floquet, et la
 marraine elisabeth floquette presens jacques nigon
 et charly nigon ternoins requis selon l'ordonnance qui ont
 signés avec nous
 Lion preme
 J. Louquet Jacques Dussire
 charles nigon

Baptême de l'an mil sept cent quatre huit et le vint sept
 elaire thomasse j'ay baptisé anne elaire thomasse fille natu-
 relle de jacques et de francoise chiouste née le